



LIQUIDATION DIVORCE RACHAT DE SOULTE

Par **100000**, le **02/05/2013** à **22:17**

bonsoir

dans la liquidation de mon divorce il y a un rachat de soulte..

Je reprends la maison principale, laissant la secondaire et tout le reste.

Je donne en plus 40000 euros à mon ex mari plus la moitié du restant de crédit (5000 €) plus la moitié des frais de notaire.

Ce partage est pour moi équitable.

Pour que ce partage soit équilibré, on compte les indemnités d'occupation qu'il me doit sur 5 ans, et la prestation compensatoire

Mais, mon ex ne veut en aucun cas que soient mentionnés les placements communs qu'il a détournés en totalité, ce qui fait qu'il demande à monter le prix des loyers d'occupation en ma faveur pour équilibrer le tout...

Pas très malin mais c'est le seul accord amiable qu'il consente.

Je voudrais savoir si cela va me coûter en impôts !!

merci pour votre aide